

25 mars 2020

COVID-19 – Mesures d’allègement pour les preneurs de régimes

Nous avons mis en place les mesures suivantes pour soutenir nos preneurs de régime. Ces mesures seront en place pour les prochains mois. Nous espérons que tout reviendra rapidement à la normale. Bien sûr, nous continuons de suivre la situation de près et nous nous ajusterons en conséquence.

Si vous avez des questions à propos des éléments ci-dessous, n’hésitez pas à communiquer avec votre représentant de Desjardins.

1) Renouvellements

Groupes PerformPlus (généralement moins de 50 adhérents)

À partir de maintenant, nous repoussons les renouvellements non finalisés des mois d’avril et de mai au 1^{er} juin 2020.

Groupes pleinement assurés de moins de 500 adhérents

Nous analyserons chaque demande au cas par cas.

2) Paiement des primes

Groupes PerformPlus (généralement moins de 50 adhérents)

Nous prolongerons de 30 jours le délai de grâce pour le paiement des primes. Ceci sera en vigueur jusqu’au mois de juin 2020.

Groupes pleinement assurés de moins de 500 adhérents

Nous analyserons chaque demande au cas par cas.

3) Réduction de nombre d’heures travaillées

Nous soutenons nos preneurs de régime qui souhaitent maintenir la couverture des employés qui n’atteignent plus le nombre minimal d’heures requises, en raison des mesures reliées à la COVID-19. Nous acceptons de maintenir les volumes/salaires actuels pour fins d’assurance sur demande.

4) Mise à pied temporaire et congé sans solde

Que la clause de mise à pied temporaire/congé sans solde soit au contrat ou non, nous offrons les options suivantes :

- Maintien de toutes les garanties, incluant l'assurance invalidité;
- Maintien de toutes les garanties, sauf l'assurance invalidité;
- Aucune garantie maintenue.

La décision du preneur est applicable à tout le contrat jusqu'au 30 juin 2020.

À noter que le délai de carence en invalidité débutera à la date prévue de retour au travail de l'adhérent.

Veillez noter qu'au Québec, la RAMQ exige que la couverture d'Accident-maladie soit maintenue si toute couverture, excepté l'assurance-vie, est prolongée.

Nous vous invitons à consulter la foire aux questions sur notre [site public](#). Nous la mettons à jour régulièrement, mais voulions vous partager l'information dès maintenant.